

PROGRAMME POUR LA RENOVATION DU CENTRE SPORTIF DU MALIVERT A LAIZ



INTRODUCTION

Un projet en lien avec l'évolution des intercommunalités

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes des BORDS DE VEYLE a fusionné avec la Communauté de communes du canton de PONT-DE-VEYLE.

Cette fusion a eu pour effet d'étendre le territoire de la Communauté, le nouvel établissement public de coopération intercommunal regroupe maintenant 18 communes membres (BEY, BIZIAT, CHANOZ-CHATENAY, CHAVEYRIAT, CORMORANCHE-SUR-SAONE, CROTTET, CRUZILLES-LES-MEPILLAT, GRIEGES, LAIZ, MEZERIAT, PERREX, PONT-DE-VEYLE, SAINT-ANDRE-D'HUIRIAT, SAINT-CYR-SUR-MENTHON, SAINT-GENIS-SUR-MENTHON, SAINT-JEAN-SUR-VEYLE, SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE, VONNAS).

Ce regroupement permet ainsi de proposer maintenant un panel de 6 équipements sportifs en passant par des terrains de tennis couvert, un stade de foot synthétique et 3 gymnases situés sur les communes de PONT-DE-VEYLE, MEZERIAT et VONNAS.

Article 1 – Contexte du site et de l'environnement

La Communauté de communes du Canton de PONT DE VEYLE a réceptionné un terrain synthétique et un terrain de rugby en juin 2011 nommé « Stade Laiz ». Cet équipement est situé au lieudit « les grandes terres » sur la commune de Laiz (rue des combes) parcelle n°102.

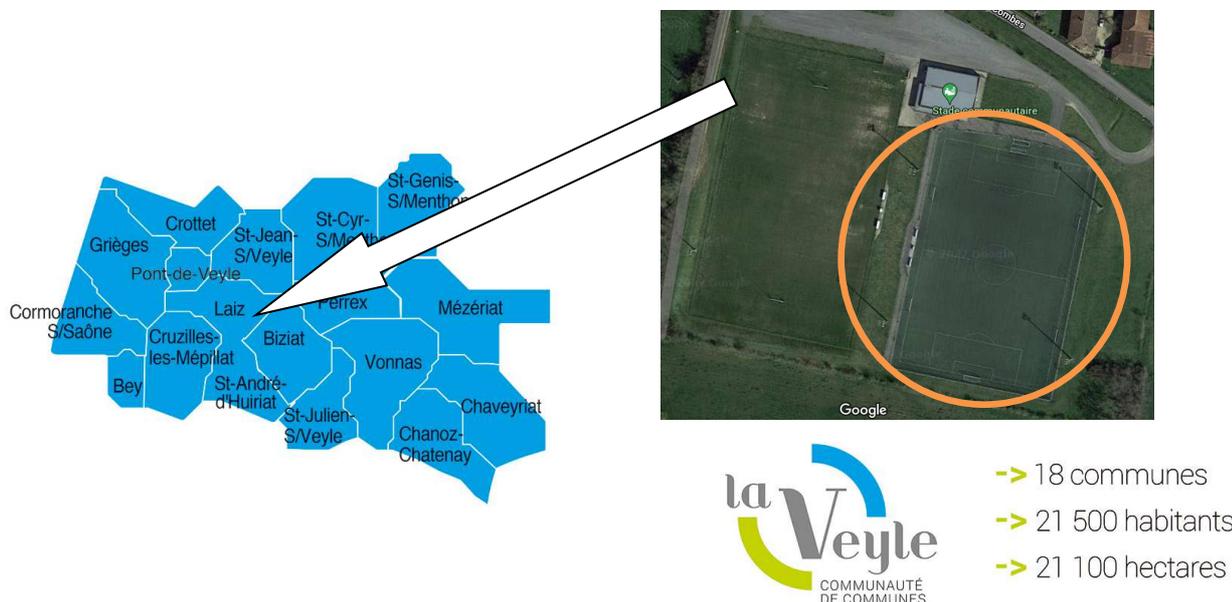
Le site est donc constitué :

- ✓ d'un terrain de rugby de 100 x 68 m en gazon naturel
- ✓ d'un terrain de football 105 x 68 m en gazon synthétique homologué en catégorie 4
- ✓ de parkings et voiries de circulation en concassés sans bordures,
- ✓ de vestiaires/buvettes avec auvent (surface totale avec isolation extérieure + bardage = 456.35 m²) avec trottoirs et rampes PMR périphériques en béton taloché.

Depuis plusieurs années, un vieillissement de l'équipement « gazon synthétique » est constaté (rond central et au droit des cages de football), et ce malgré un entretien régulier conforme aux prescriptions du fabricant.

Des travaux sur l'éclairage des terrains ont été menés en 2021 avec le remplacement complet du système d'éclairage par des leds basses consommation.

Par ailleurs, la Communauté de communes de la Veyle, s'est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial qui vise à réduire l'émission de gaz à effet de serre, à réduire les consommations énergétiques et à développer les énergies renouvelables. A ce titre, elle s'est engagée à rénover son propre patrimoine.



FONCTIONNEMENT ACTUEL :

Accueil des associations sportives hors vacances d'hiver et estivale

- ✓ Cet équipement est ouvert à toutes les associations sportives du territoire qui peuvent l'utiliser.
 - A partir de 17h30 jusqu'à 23h00 du lundi au vendredi
 - De 8h00 à 23h00 le week-end
- ✓ Des compétitions peuvent être aussi organisées les week-ends et/ou pendant les jours fériés.

Article 2 – Les objectifs du projet

L'objectif de cette rénovation est d'améliorer le confort des utilisateurs pour une pratique optimale de leur sport :

- Remplacement du sol sportif et marquage ;
- Mise aux normes des bancs.

Le projet devra être conforme aux différents règlements ou normes françaises existantes en vigueur, et plus particulièrement satisfaire aux documents listés ci-après :

- le règlement sanitaire départemental ;
- le règlement de sécurité incendie applicable aux ERP ;
- le code du travail ;
- l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- la réglementation fédération de football amateur

Article 3 – Les besoins

3.1 : INVENTAIRE DES BESOINS DE BASE

3.1.1 Pour les UTILISATEURS

Sur l'utilisation de l'équipement :

- ✓ Rendre plus amortissante la structure (limiter ainsi les risques de blessures et rendre plus agréable encore la pratique du football)
- ✓ Eviter le transfert au niveau des vestiaires et douches des billes qui garnissent actuellement le terrain (engendre un entretien non négligeable pour les utilisateurs des vestiaires).

3.1.2 Pour la communauté de communes dans le cadre du PCAET,

Réduction de la pollution portant sur :

- ✓ Le transfert des billes en plastiques qui garnissent actuellement le terrain (une grande partie des billes en plastique + autres éléments chimiques partent dans le réseau d'assainissement)
- ✓ Les transports affairant à cette faisabilité (réduire notre empreinte carbone)
- ✓ L'économie de 20 000 pneus usagés par terrain (remplissage cyclique à faire)

Coût d'entretien :

- ✓ L'idée est de ne pas avoir à recharger le terrain synthétique (coût moindre)
- ✓ Moins d'entretien de brossage du terrain (économie attendue 5 000€/an)

3.2 : INVENTAIRE DES BESOINS SUPPLEMENTAIRES

- ✓ Remplacement des bancs entraineurs car les normes ont évoluées.

Article 4 – Les contraintes

- ✓ Les travaux devront se dérouler pendant la fermeture du site entre juillet et début septembre 2023

Article 5 – Les exigences (contraintes supplémentaires demandées par le MOA)

TECHNIQUES :

- ✓ Le maître d'ouvrage s'est fixé comme objectifs, dans le cadre de cette opération de réhabilitation de garder au moins le classement en niveau T3 SYN.
- ✓ Limiter le remplissage du terrain

FONCTIONNELLES :

- ✓ Sécurité : Il est souhaité maintenir le même type de système de sécurité qu'actuellement, en effectuant une mise à jour réglementaire et sécuritaire.

- ✓ Sanitaire : les utilisateurs exigent un remplissage qui ne soit polluant ni nuisible à leur santé car des études ont prouvé le lien entre les billes ingérées par les gardiens de but et des cancers chez les jeunes enfants.

OPERATIONNELLES :

- ✓ Le concepteur accordera une attention particulière au goût global, en intégrant dans la réflexion les dépenses d'investissement liées à la rénovation des ouvrages et les coûts de fonctionnement, d'entretien et de maintenance.

Article 6 – Part travaux de l'enveloppe financière du maître d'ouvrage

Le coût estimé pour l'opération s'élève à 550 000€ HT.